



January 20, 2015

Le 20 janvier 2015

MEMORANDUM TO:

Canadian Association of Importers and Exporters Inc.
Canadian Horticultural Council
Canadian Produce Marketing Association
Customs Brokers Association
Food Processors of Canada
Fruit and Vegetable Dispute Resolution Corporation

NOTE DE SERVICE À L'ATTENTION DE :

Association canadienne des importateurs et exportateurs inc.
Conseil canadien de l'horticulture
Association canadienne de la distribution de fruits et légumes
Association des courtiers en douanes du Canada
Fabricants de produits alimentaires du Canada
Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes

SUBJECT: Completion of the Beyond the Border Agri-food Pilot for Onions

The onion pilot that was initiated under the Beyond the Border (BtB) Action Plan explored the potential to remove the quality inspection requirement for US grown onions being imported into Canada. This pilot concluded on January 20, 2015.

SUJET : Initiative Par-delà la frontière - Pilote agroalimentaire sur les oignons

Le projet pilote pour les oignons, qui a été introduit sous l'initiative Plan d'action Par-delà la frontière, a évalué la possibilité d'éliminer les exigences d'inspection de qualité pour les oignons des États-Unis importés au Canada. Le projet pilote a pris fin le 20 janvier 2015.

We have heard from Canadian industry that it is important to achieve reciprocity with the US before CFIA removes the regulatory requirement for inspections of US grown onions destined for Canada. While we continue to engage with the US on reciprocity, the US currently requires that Canadian onions moving to the USA be subject to inspection.

L'industrie canadienne nous informe qu'il est important d'atteindre la réciprocité avec les États-Unis avant que l'ACIA supprime l'exigence réglementaire pour les inspections des oignons des États-Unis à destination du Canada. Même si nous continuons à collaborer avec les États-Unis sur la réciprocité, les États-Unis exigent actuellement que les oignons canadiens à destination des États-Unis soient soumis à une inspection.

As a result, on January 21, 2015, US grown onions imported into Canada will have the inspection/certification requirement reinstated for onions marketed fresh to consumers, or intended for bulk or further processing/repacking. US grown onions will be required to have an inspection/certification in accordance with Canada's *Fresh Fruit and Vegetable Regulations*. The inspection is conducted using either:

En conséquence, le 21 janvier 2015, les oignons cultivés aux États-Unis importés au Canada verront le rétablissement de l'exigence d'inspection et de certification pour les oignons frais commercialisés aux consommateurs ou destinés à la transformation alimentaire ou au réemballage (en vrac). Les oignons cultivés aux États-Unis devront être assujettis aux exigences d'inspection et de certification conformément au *Règlement sur les fruits et les légumes frais* du Canada. Cette inspection sera effectuée par

- the USDA (USDA inspection certificate [FV-205]), or
- the CFIA (custom clearance inspection)

Ministerial Exemption procedures for bulk onions will be updated. USDA will once again inspect/certify bulk US-grown onions for export to Canada (as found in the *Guidelines for Requesting and Administering Ministerial Exemptions for Fresh Fruit and Vegetables*).

<http://inspection.gc.ca/food/fresh-fruits-and-vegetables/imports-and-interprovincial-trade/ministerial-exemptions-fresh-fruits-and-vegetables/eng/1352298547504/1352298753680>

It is anticipated that the USDA will reinstate inspections on January 21, 2015. If required, CFIA will discuss a transition period with stakeholders.

If you require further information, please contact the CFIA inspection office in your area.

- Le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) (certificat d'inspection de l'USDA [FV-205]), ou
- L'ACIA (inspection de dédouanement)

Les procédures d'exemptions ministérielles pour les oignons en vrac seront mises à jour. Le département de l'Agriculture des États-Unis inspectera et certifiera à nouveau les oignons en vrac cultivés aux États-Unis pour l'exportation au Canada (comme indiqué dans les *Lignes directrices relatives à la demande et au traitement des exemptions ministérielles pour les fruits et légumes frais*).

<http://inspection.gc.ca/aliments/fruits-et-legumes-frais/importations-et-commerce-interprovincial/exemptions-ministerielles-fruits-et-legumes-frais/fra/1352298547504/1352298753680>

Il est prévu que le USDA rétablira les inspections le 21 janvier 2015. Si nécessaire, l'ACIA établira une période de transition avec les intervenants.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau d'inspection de l'ACIA de votre région.

Daniel Miller

Executive Director
Food Import/Export and Consumer Protection Directorate,
Canadian Food Inspection Agency

Directeur exécutif
Direction de l'importation/l'exportation d'aliments et de la protection des consommateurs,
Agence canadienne d'inspection des aliments

cc. Destination Inspection Service / Service d'inspection à destination
National Import Service Centre / Centre de service national d'importation